

**BAREME D'HONORAIRES****Ventes d'immeubles à usage d'habitation et terrain à bâtir**

Montant de la transaction	Rémunération TTC
JUSQU'À 150 000 €	6 %
DE 150 001 € A 200 000 €	5,5 %
DE 200 001 € A 400 000 €	5 %
SUPERIEUR A 400 000 €	4,5 %
Ventes de Parkings et de Caves : Forfait de 3 000 € TTC	

Rédaction d'un compromis de vente avec la constitution du dossier de vente et le suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique chez le notaire : Forfait de 3 000 € TTC

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du vendeur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.